

Registre des délibérations - Délibération n°05 : 10/05/2017

SUBVENTION 2017 AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le dix mai à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Mireille Benedetti, Jean-Marc Martin-Teissere, Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Patricia Saez
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux,
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Maria-Dolorès Parrodi
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pascale Licari à Jean-Marc Martin-Teissere
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana à Corinne Chabaud
 Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux, David Grzyb à Bernard Bacchi
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard à Maria-Dolorès Parrodi

► **Étaient absents-excusés :**

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Roger De Murcia
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Bernard Arsac
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertrand Mazel, Bernard Arsac

► **Le Conseil de Parc était représenté par 20 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
 Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
 Charlotte Thibault : Responsable de pôle « Développement Port pêche Espaces naturels », Commune de Port-Saint-Louis du Rhône
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale »
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
29	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
76	68

Date de convocation
15/02/2017
RC - 81
RC - 82

Délibération n° 05 : 10/05/2017

SUBVENTION 2017 AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE

Le Comité des œuvres sociales (COS) du Parc naturel régional de Camargue a été créé en 2003.

Ses objectifs sont d'une part de favoriser les activités sportives, culturelles et de loisirs des agents du Parc et de leurs familles, et d'autre part de renforcer la cohésion de l'équipe par l'organisation de manifestations et événements divers.

Depuis sa création, cette association bénéficie pour son fonctionnement d'une subvention accordée annuellement par le Syndicat mixte du Parc.

En 2014 et 2015, suite à l'intégration du personnel du syndicat mixte de la Palissade, le syndicat mixte de gestion du Parc a consenti à accorder au COS une augmentation de la subvention annuelle de 5 500€uros à 8 000€uros.

En 2016 suite à l'adhésion du Parc au comité national d'action sociale (CNAS) la subvention a été réajustée à hauteur de 4000 €. C'est pourquoi, le Bureau du COS a sollicité, pour 2017, le renouvellement de cette aide afin de maintenir les prestations et activités existantes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée décide d'attribuer une subvention de 4000 €uros pour l'année 2017 au Comité des œuvres sociales du Parc naturel régional de Camargue.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage effectué le

23 MAI 2017

24 MAI 2017

